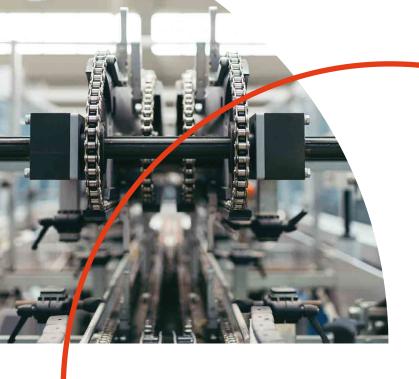
RESHORING RELOCALISATION RÉINDUSTRIALISATION









LA RELOCALISATION, UNE TENDANCE NOTABLE

Depuis 2020, le contexte sanitaire, économique, géopolitique a considérablement impacté les chaînes d'approvisionnement des entreprises françaises auprès de leurs fournisseurs ou partenaires étrangers.

Dépendance de certains pays pour l'approvisionnement en matières premières, composants ou produits de grande consommation, forte hausse du coût du transport, empreinte environnementale, sont autant de facteurs qui ont contribué à la réflexion d'une nécessaire réindustrialisation du territoire européen et français.

L'objectif de cet enjeu économique, politique et écologique est de raccourcir les chaînes d'approvisionnement et de retrouver une souveraineté économique et industrielle.

Par ailleurs, le mode de consommation est de plus en plus influencé par le « made in » local, qui est aussi devenu un atout commercial.

Le sujet de la relocalisation concerne aussi bien les entreprises européennes et françaises implantées à l'international que les PME françaises traitant avec des partenaires étrangers, quel que soit leur secteur d'activité (R&D, industrie, services).

Depuis 2021, on assiste ainsi à une nette progression des opérations de relocalisation des activités des entreprises européennes et françaises (implantation de centres de R&D, relocalisation de lignes de production, ...). Cette tendance devrait s'accélérer.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE RELOCALISATION

Les modalités de relocalisation des activités d'entreprises dépendent de la situation de chaque entreprise et peuvent prendre différentes formes, entre autres :

- · La relocalisation de tout ou partie de l'activité concernée,
- La création et le développement ou l'acquisition d'une nouvelle activité locale,
- Le remplacement immédiat ou progressif du fournisseur ou sous-traitant étranger par un acteur local,
- La conclusion de joint-ventures locales,
- L'acquisition ou la prise de participation auprès de partenaires (fournisseurs ou sous-traitants) locaux.

■ LA NÉCESSITÉ D'UNE EXPERTISE COORDONNÉE

Pour réussir une relocalisation adaptée et sur mesure, les entreprises doivent être accompagnées par une équipe coordonnée d'experts, en particulier dans les domaines suivants :

- Structuration opérationnelle, juridique et fiscale des activités relocalisées ou implantées en France,
- Droit international des affaires (gestion des relations contractuelles),
- Mobilité internationale / droit du travail,
- Financement,
- Identification de partenaires locaux.

GOJI AVOCATS dispose d'un réseau d'experts multidisciplinaires en capacité d'intervenir sur toutes les thématiques relatives aux opérations de relocalisation.

LES IMPACTS JURIDIQUES ET FISCAUX

Afin de déterminer le schéma optimal de relocalisation des activités de l'entreprise, l'ensemble des impacts juridiques et fiscaux suivants doivent être anticipés et analysés :

- Les termes et conditions des contrats commerciaux internationaux à modifier avec les partenaires étrangers et à prévoir localement,
- Les opérations de transfert, dissolution ou absorption de filiales étrangères,
- Les opérations de transfert ou de cessation des branches d'activités étrangères,
- Les opérations de création, développement ou d'acquisition locale d'activités intégrant la détermination du mode optimal d'implantation et l'analyse des conséquences fiscales,
- · Les opérations de transfert d'actifs corporels ou incorporels, notamment les droits de propriété intellectuelle,
- La gestion des problématiques en matière de ressources humaines découlant de la relocalisation (mobilité des employés, contrats de travail, ...).



GOJI AVOCATS est un réseau regroupant 5 cabinets d'avocats d'affaires, basés à Lyon, aux expertises complémentaires reconnues sur l'ensemble du territoire français et à l'international :



Pôle Propriété Intellectuelle et Contrats



Pôle Droit du travail



Pôle Droit des sociétés, M&A et Contentieux des affaires



Pôle Fiscalité internationale des affaires et Fiscalité de la propriété intellectuelle

EXEMPLE D'UNE OFFRE RELOCALISATION PAR GOJI AVOCATS

PHASE PRÉLIMINAIRE

- Echanges avec les dirigeants de l'entreprise et état des lieux de la situation actuelle de l'entreprise et de ses besoins,
- Audit des éléments juridiques et fiscaux relatifs à la chaîne d'approvisionnement à modifier et à relocaliser,
- Détermination du schéma optimal de relocalisation en étroite collaboration avec les différents experts conseils intervenant sur l'opération de relocalisation.

PHASE D'EXÉCUTION

- Conduite des discussions avec les tiers concernés par la relocalisation envisagée (fournisseur historique, autorités locales, administration fiscale, nouveau partenaire local, salariés, conseils étrangers, etc.),
- Etablissement d'un calendrier récapitulatif exhaustif des opérations à réaliser,
- Etablissement de la documentation juridique et fiscale sécurisant le schéma optimal de relocalisation,
- Conduite des opérations et formalités relatives à la relocalisation.

PHASE POST EXÉCUTION

- Suivi de la bonne exécution de l'opération de relocalisation,
- Exécution des éventuelles phases secondaires de la relocalisation,
- Détermination et exécution éventuelle d'ajustements nécessaires.



